

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.479
1er septembre 1988

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUVIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 1er septembre 1988, à 10 heures

Président : M. Ali Akbar Velayati (République islamique d'Iran)

puis : M. Ali Shams Ardakani (République islamique d'Iran)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 479ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Comme la République islamique d'Iran assume la présidence pour le mois de septembre et durant l'intersession jusqu'au début de la session de 1989, j'ai décidé d'ouvrir personnellement la première séance plénière de ce mois. Mon pays a toujours reconnu l'importance des travaux effectués par la Conférence du désarmement et, pour cette raison, je me trouve aujourd'hui ici à la présidence en ma qualité de Ministre des affaires étrangères.

En ma capacité de Président, je voudrais tout d'abord accueillir chaleureusement, au nom de la Conférence, S.E. le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de la Norvège, Mme Helga Hernes, et S. E. le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques multilatérales et spéciales du Brésil, M. Bernardo Pericás, qui s'adresseront aujourd'hui à la Conférence.

Au nom de la Conférence, je voudrais aussi remercier l'Ambassadeur Wisbert Loeis de l'Indonésie pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de cet organe durant le mois d'août. Il a fait preuve de ses talents bien connus de diplomate pour traiter d'un certain nombre de questions dont était saisie la Conférence.

Conformément à la pratique établie, je voudrais maintenant prononcer une allocution d'ouverture en ma qualité de représentant de la République islamique d'Iran.

La République islamique d'Iran préside les travaux de la Conférence du désarmement durant une période capitale où se dessine dans l'arène internationale une évolution importante. La salle dans laquelle se réunit habituellement la Conférence est maintenant utilisée pour des pourparlers concernant l'application de la résolution 598 du Conseil de sécurité de l'ONU en vue de parvenir à une paix juste, permanente et durable pour l'Iran et l'Iraq et pour l'ensemble de la région. C'est là une manifestation symbolique des liens qui existent entre la paix et la sécurité internationales et le désarmement.

A cette occasion, le Président de la République islamique d'Iran, Seyed Ali Khamenei, a formulé, dans un message adressé à la Conférence, ses vœux de succès pour nos travaux qui appellent des décisions importantes pour l'humanité, des décisions qui peuvent garantir la paix et la sécurité internationales et prévenir une montée en flèche de la course aux armements. Le message se termine par ces mots : "J'espère que les membres de cet auguste organe pourront prendre des mesures en vue de réaliser les buts élevés de la Conférence qui visent à un monde plus sûr grâce à l'adoption de mesures collectives pour le désarmement véritable".

La cessation de la course aux armements et l'adoption de mesures de désarmement n'ont de sens que si elles sont envisagées dans le cadre de la garantie collective de la sécurité des Etats. L'un des problèmes fondamentaux qui est à la base de la course aux armements a été l'inefficacité de l'application et de l'utilisation du système de sécurité collective envisagé dans la Charte des Nations Unies. En l'absence de garantie effective,

(Le Président)

les pays continuent à rechercher la sécurité en renforçant leur potentiel militaire et en s'enlisant dans le borbier de la course aux armements. Il a été prouvé que cette démarche n'a pas pu garantir une sécurité authentique pour un seul pays ou groupe de pays. La course aux armements est devenue aujourd'hui un cercle vicieux qui gaspille les ressources économiques mondiales et ne connaît aucune limite. Bien que le sombre avenir de la course aux armements soit connu de tous, cependant, en l'absence de tout système international fiable ou d'organisation capable de juguler efficacement l'agression, cette course est devenue une carte forcée pour chaque pays. L'accumulation des armes et l'envolée des dépenses militaires ne sont pas directement liées à la puissance économique des nations. Bien plutôt, cette tendance a été confortée par le risque d'agression dans une région et par la politique d'agression poursuivie par d'autres.

Les peuples du monde doivent être assurés que la communauté internationale viendra à leur aide au cas où leur sécurité serait menacée. L'un des moyens essentiels et les plus efficaces pour accorder cette assistance consiste à respecter pleinement les règles impératives du droit international (jus cogens) reflétées dans la Charte des Nations Unies et cristallisées dans les normes du droit internationalement reconnues telles que les conventions. Il est navrant de constater que ces règles ont été violées durant l'actuelle décennie de telle manière que les espoirs des peuples ont été presque anéantis. L'un des devoirs fondamentaux à l'égard du désarmement est de redonner vie aux espoirs des pays vis-à-vis de ces règles internationales au moyen de mesures propres à instaurer la confiance.

Il est affligeant de voir que le Protocole de Genève de 1925 a été violé impunément, intensivement et aveuglément. Il s'agit là d'une tendance très dangereuse, conduisant à ce que les moyens de destruction massive tels que les armes chimiques se banalisent peu à peu, et la réaction internationale face aux informations concernant l'emploi répété d'armes chimiques, étayées par diverses équipes d'enquête de l'ONU, a été quelque peu marquée par l'acquiescement. Si l'emploi de ces armes devient effectivement un moyen normal de poursuivre des objectifs militaires, il sera alors presque impossible de le juguler à l'avenir. Il est urgent que la Conférence, seule instance de négociation multilatérale sur le désarmement, mette la dernière main à l'instrument qu'elle négocie afin d'avoir une convention complète, globale et universellement vérifiable interdisant la mise au point, la fabrication et le stockage d'armes chimiques. Les progrès ont été jusqu'ici remarquables et la communauté internationale attend avec impatience la conclusion rapide de cette convention. A cet égard, les rapports des équipes d'enquête et, en particulier, les résolutions 612 et 620 du Conseil de sécurité faciliteront notre travail de mise au point de la convention.

Les résultats de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ont été décourageants. C'était pourtant là une occasion unique pour la communauté mondiale d'élaborer et d'adopter un programme multilatéral de désarmement. Le consensus aurait été obtenu si un très petit nombre de pays avaient manifesté la volonté politique nécessaire. Il ne faut pas oublier que les pourparlers multilatéraux et bilatéraux sur le désarmement sont complémentaires et s'appuient mutuellement. Sans les uns, les autres seront au mieux inefficaces.

(Le Président)

Comme nous sommes tous des victimes en puissance d'une catastrophe nucléaire, la Conférence devrait impulser les débats et les négociations sur les trois premiers points de l'ordre du jour concernant les questions nucléaires. La course aux armements nucléaires est une tragédie sur le plan moral et spirituel. Pendant plus de 40 ans, diverses tentatives ont été faites sous différents prétextes pour la justifier. C'est vouloir expliquer l'inexplicable, défendre l'indéfendable et justifier la folie. L'existence des armes nucléaires - pour ne pas parler de la menace de leur emploi - est moralement inacceptable quelles que soient les circonstances. Il ne pourra y avoir sur terre de zone ou de région libre de la menace d'annihilation nucléaire tant que ces instruments de génocide pourront être mis au point, perfectionnés et déployés. L'Accord FNI entre les deux superpuissances est un pas dans la bonne direction à condition d'être suivi de mesures concrètes et tangibles visant à réduire radicalement les arsenaux nucléaires, sans chercher en même temps de compensations dans d'autres domaines. Il n'existe plus maintenant, sur le plan de la vérification, d'obstacles sérieux à une interdiction complète des essais nucléaires. C'est là une mesure qui est réalisable du point de vue technique et politique, et qui n'a aussi que trop tardé.

L'espace extra-atmosphérique est le patrimoine commun de l'humanité et nous sommes en faveur de limiter les possibilités de conflit dans ce milieu, dont l'exploration et l'exploitation sont maintenant poursuivies par un nombre croissant de pays. Il est essentiel que nous parvenions à des accords qui empêcheront effectivement l'armement de l'espace et assureront la continuation d'un régime de liberté du ciel. Le régime juridique en vigueur n'est pas suffisant et la Conférence du désarmement devrait accélérer ses efforts en vue de le consolider, de le renforcer et de le compléter. Les activités concernant l'exploration et l'utilisation de l'espace devraient être effectuées conformément au droit international, y compris la Charte des Nations Unies. Le but ultime de la Conférence du désarmement devrait être d'interdire complètement la mise au point, l'essai, la fabrication et le déploiement d'armes spatiales. Dans l'intervalle, une mesure partielle de la plus grande urgence pourrait consister à interdire les armes antisatellites.

Le Comité spécial des armes radiologiques devrait poursuivre ses travaux sur les deux questions examinées. Il est dans l'intérêt de tous les Etats d'interdire les attaques contre les installations nucléaires étant donné qu'elles aboutiraient à des destructions massives ayant les conséquences les plus graves. L'interdiction du déversement clandestin de déchets nucléaires à des fins hostiles devrait également recevoir l'attention voulue au sein de ce comité.

La Conférence du désarmement s'est vu confier une lourde responsabilité en vue de contribuer à préserver les générations futures du fléau de la guerre. C'est là une question d'une grande importance pour nous tous et, par conséquent, les problèmes dont est saisie la Conférence doivent être traités avec dévouement et conviction à l'égard de cette cause. Je prie le Tout-Puissant de vous accorder à tous le succès dans l'accomplissement de ce devoir fondamental.

(Le Président)

Ainsi s'achève mon allocution d'ouverture. Etant donné que l'Ambassadeur Nasser, notre représentant permanent à Genève, est comme vous le savez entièrement pris par les négociations en cours sur la résolution 598 avec le Secrétaire général, mon conseiller principal au Ministère des affaires étrangères, S. E. l'Ambassadeur Ali Shams Ardakani, présidera les travaux de la Conférence durant le mois de septembre. Je voudrais donc inviter maintenant l'Ambassadeur Ardakani à occuper la présidence de la Conférence du désarmement pour le mois de septembre.

M. Ardakani (République islamique d'Iran) prend la présidence.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Conformément à son programme de travail, la Conférence continue aujourd'hui à examiner le point 8 de l'ordre du jour intitulé "Programme global de désarmement". Toutefois, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Norvège et du Brésil, la Présidente du Comité spécial des armes radiologiques et le représentant de l'Argentine.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit, la représentante de la Norvège, S. E. Mme Helga Hernes, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

Mme HERNES (Norvège) (traduit de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le représentant de la République islamique d'Iran, à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour le mois de septembre. Je suis heureuse que vous occupiez ce poste élevé alors que la situation dans votre région prend un tour favorable. J'ai écouté avec beaucoup d'attention la déclaration importante prononcée par votre Ministre des affaires étrangères, M. Ali Akbar Velayati.

La seconde partie de la présente session de la Conférence se tient dans le sillage de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. La Norvège reste convaincue qu'il faut poursuivre le processus de désarmement multilatéral, lequel doit faire partie intégrante du processus global de désarmement. Dans ce contexte, il convient de ne pas négliger ceci que la session extraordinaire a été malgré tout l'occasion d'un débat constructif et a même servi à atténuer les divergences de vues. Rétrospectivement, je crois que l'issue de la session extraordinaire confirme le rôle de catalyseur joué par la Conférence du désarmement dans le processus de désarmement multilatéral au moment même où les négociations bilatérales enregistrent des progrès.

Lors de son intervention devant cette instance, le 15 mars dernier, le Ministre norvégien des affaires étrangères, M. Thorvald Stoltenberg, a fait état d'une publication, Contributions by Norway to the Conference on disarmament, 1982-1987 (Contributions de la Norvège à la Conférence du désarmement, 1982-1987), parue le 7 mars 1988 sous la cote CD/813. J'ai aujourd'hui l'honneur de présenter deux nouveaux documents, qui constituent un nouvel apport de la Norvège aux travaux de cette instance importante.

(Mme Hernes, Norvège)

Ils traitent de diverses questions liées à la convention sur les armes chimiques, et à une interdiction complète des essais nucléaires, respectivement.

La question d'une interdiction complète, universelle et efficace des armes chimiques occupe un rang de priorité élevé au sein des travaux de la Conférence du désarmement. Nous pourrions atteindre cet objectif important sous peu. Nous devons poursuivre les négociations sans fléchir afin de conclure la convention sur les armes chimiques dès que possible. Il ne faut ménager aucun effort pour éliminer cette catégorie d'armes de destruction massive.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à l'Ambassadeur Sujka de la Pologne, qui a présidé le Comité spécial des armes chimiques en 1988, et qui a aussi dirigé avec compétence cet organe subsidiaire il y a six ans, époque à laquelle il avait lancé les travaux sur plusieurs questions importantes relatives à la convention. Des progrès notables ont été enregistrés dans l'intervalle. Il faut bien admettre, cependant, qu'il reste à régler plusieurs questions politiques délicates et un certain nombre de problèmes techniques complexes.

Dans le cadre de cette convention, il s'agira de vérifier l'élimination des stocks d'armes chimiques et des installations de fabrication sur une période de 10 ans, mais aussi de suivre en permanence les activités de l'industrie chimique. Il n'a jamais été conclu de traité multilatéral ayant une portée aussi large et établissant un régime de vérification si complet. La convention sur les armes chimiques aura donc une incidence importante sur tout accord de désarmement multilatéral négocié ultérieurement.

La non-production constitue l'une des principales questions en suspens. Les discussions qui se sont déroulées à la réunion d'experts de l'industrie en juillet dernier ont toutefois permis d'éclaircir certains aspects du problème, et la proposition soviétique relative aux inspections expérimentales d'installations de l'industrie chimique, qui est actuellement examinée au Comité spécial, pourrait bien favoriser une nouvelle convergence de vues.

A ce jour, seuls les Etats-Unis et l'Union soviétique ont déclaré qu'ils possédaient des armes chimiques. Les autres pays qui ont des stocks de telles armes devraient suivre leur exemple. Du fait qu'ils sont les deux principaux détenteurs d'armes chimiques dans le monde, les Etats-Unis et l'Union soviétique sont investis, cependant, d'une responsabilité particulière en ce qui concerne l'application d'une interdiction des armes chimiques. C'est pourquoi le Gouvernement norvégien constate avec satisfaction que le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev ont réaffirmé, lors de leur rencontre à Moscou, l'importance des efforts déployés pour faire face, en tant que tâche qui reste urgente, au défi unique que présente l'interdiction des armes chimiques et pour conclure une convention efficace.

Les pourparlers bilatéraux ont déjà facilité le processus de négociation multilatéral, et tout dernièrement encore, dans le domaine de la destruction des installations de fabrication d'armes chimiques. A ce propos,

(Mme Hernes, Norvège)

le Gouvernement norvégien accueille aussi avec satisfaction le document soumis le 28 juillet dernier par les Etats-Unis, où ceux-ci déclaraient l'emplacement de leurs cinq installations de fabrication d'armes chimiques.

Il convient que tous les Etats participant à la Conférence du désarmement déploient des efforts énergiques afin que nous puissions conclure une convention universelle, complète et effectivement vérifiable. A ce stade des négociations, il s'impose de procéder à un échange multilatéral de données intéressant la convention.

Je puis vous assurer que la Norvège, qui ne possède aucune arme chimique, continuera à jouer un rôle actif dans les travaux relatifs à une convention interdisant ces armes insidieuses. La Norvège condamne fermement tout recours aux armes chimiques - le Protocole de Genève de 1925 doit être respecté. Les cas d'emploi des armes chimiques signalés récemment font ressortir la nécessité de débarrasser le monde une fois pour toutes de ces armes exécrables.

La Norvège a lancé en 1981 un programme de recherche sur la vérification d'une convention interdisant les armes chimiques. Ce programme, qui est réalisé par l'Etablissement norvégien de recherche en matière de défense, est axé plus particulièrement sur la vérification des allégations concernant l'utilisation d'armes chimiques.

Le programme de recherche norvégien a un objectif double : en premier lieu, il s'agissait de mettre au point des méthodes de vérification concrètes qui puissent être employées en toutes saisons et qui couvrent toutes les phases d'une enquête sur des allégations concernant l'utilisation d'armes chimiques. En deuxième lieu, nous avons procédé à des essais sur le terrain et à des analyses afin d'établir une base de données réaliste et solide qui facilite la mise en oeuvre de la convention une fois qu'elle sera entrée en vigueur.

Alors que les travaux de recherche antérieurs avaient été axés sur la vérification d'allégations dans des conditions hivernales, les essais entrepris en 1987 et 1988 ont été effectués dans des conditions estivales. Les principales conclusions faites à l'issue de ces derniers travaux sont reproduites dans le document CD/861, que j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui.

Comme il est dit dans le document CD/861, dans le contexte d'une convention sur les armes chimiques, il est intéressant de noter que le sarin, le soman, le tabun et le VX (agents neurotoxiques), ainsi que le gaz moutarde (agent vésicant), ont pu être détectés dans des échantillons contaminés d'eau, d'herbe, de sable et de terre après avoir été exposés pendant deux semaines dans des conditions estivales. Il a aussi été démontré que les méthodes mises au point pour des conditions hivernales peuvent être employées directement pour des travaux se déroulant dans des conditions estivales.

Les essais ont confirmé une nouvelle fois la validité des procédures relatives à la vérification des allégations concernant l'utilisation d'armes chimiques, que le Canada et la Norvège ont proposées dans le document CD/766 du 2 juillet 1987, et dont il est tenu compte dans le texte évolutif. Enfin,

(Mme Hernes, Norvège)

les résultats font ressortir la nécessité d'améliorer les aspects techniques des méthodes d'analyse compte tenu des progrès rapides de la science et de la technique.

Nous estimons que les travaux de cette nature facilitent le débat poursuivi au sein du Comité spécial des armes chimiques sur la conduite des inspections par mise en demeure et les principes directeurs en la matière pour l'inspectorat international. En outre, plusieurs éléments des procédures élaborées peuvent servir à la vérification d'autres dispositions de la convention, notamment celles qui portent sur la destruction des stocks. J'ai le plaisir de vous informer que la Norvège continuera ses travaux de recherche afin de contribuer à l'élaboration d'une convention efficace.

L'interdiction des essais nucléaires constitue l'une des questions les plus importantes qui figurent à l'ordre du jour de la Conférence. Une telle interdiction doit viser tant les essais d'armes nucléaires que les explosions nucléaires effectuées à des fins pacifiques, car ces dernières fournissent inévitablement des informations qui ont une portée militaire.

Le Gouvernement norvégien prend note avec satisfaction de la première expérience de vérification conjointe à laquelle se sont livrés les Etats-Unis et l'Union soviétique au polygone d'essais du Nevada le 17 août dernier. Nous avons l'espoir que cette expérience et celle qui doit avoir lieu dans 15 jours au polygone soviétique près de Semipalatinsk ouvriront la voie à la ratification à brève échéance des deux traités limitant les essais nucléaires, signés en 1974 et 1976.

Le système de vérification d'une interdiction complète des essais nucléaires devrait avoir pour composante essentielle un réseau sismologique mondial - d'où toute l'importance du travail fait par le Groupe spécial d'experts scientifiques en ce qui concerne l'essai mondial à grande échelle d'échange et de traitement des données sismiques et les concepts d'un système international moderne d'échange de données sismiques.

Il y a 20 ans, les Etats-Unis et la Norvège signaient un accord concernant la recherche sur les stations sismologiques complexes. Cette collaboration bilatérale a produit des résultats qui ont de vastes incidences sur la vérification sismologique d'une interdiction complète des essais nucléaires. Elle a commencé par la mise en place, en Norvège, d'une station sismologique complexe de large ouverture, NORSAR, entre 1968 et 1970. Un autre jalon important en a été l'ouverture en 1985 de NORESS, station complexe perfectionnée, de faible ouverture, dans le sud de la Norvège, puis de son pendant, ARCESS, implanté en 1987 dans la région arctique de Finnmark, dans le nord de la Norvège.

J'ai le plaisir aujourd'hui de présenter à la Conférence le document CD/862, relatif à la création d'un réseau sismologique mondial incorporant des stations complexes de faible ouverture. Ce document présente les premiers résultats de l'exploitation de la station complexe ARCESS et fait ressortir les incidences importantes des essais que constituent NORESS et ARCESS pour les travaux menés actuellement par le Groupe d'experts scientifiques.

(Mme Hernes, Norvège)

En 1986, la Norvège a proposé (document CD/714, du 14 juillet 1986) que le réseau sismologique mondial, dans la mesure où cela est faisable, comprenne des stations complexes de petite ouverture et que le concept NORESS serve de base pour normaliser les stations. Les premiers résultats de l'exploitation de la nouvelle station complexe ARCESS confirment la validité des arguments avancés en faveur de cette proposition.

La Norvège continuera à s'attacher à des activités de recherche axées sur une meilleure exploitation des capacités offertes par les stations complexes au sein d'un futur réseau mondial. Globalement, ces recherches auront pour objet de contribuer à la conception et à la mise à l'épreuve d'un système mondial qui, une fois établi, présentera l'avantage unique d'être capable de fournir les données nécessaires à la détection, à la localisation et à l'identification rapides et sûres d'événements sismiques partout dans le monde. Ainsi conçu, ce système sera des plus précieux, car il aidera à donner aux Etats l'assurance qu'un traité d'interdiction complète des essais est respecté.

J'ai été chargé de confirmer, lors de mon intervention à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, l'offre faite par le Gouvernement norvégien d'incorporer au besoin les trois installations sismologiques nationales - NORSAR, NORESS et ARCESS - dans un réseau sismologique mondial. Ces stations, qui comptent parmi les plus modernes du monde, assurent une couverture sismologique excellente d'une large partie de l'hémisphère boréal ainsi que de certains secteurs de l'hémisphère austral.

Une interdiction complète des essais étayerait les efforts qui sont déployés afin d'enrayer la dissémination verticale et horizontale des armes nucléaires. L'année 1988 marque le vingtième anniversaire de la signature du Traité sur la non-prolifération. Celui-ci reste, à notre avis, l'accord multilatéral de limitation des armements le plus important qui ait été conclu à ce jour. Cet instrument a contribué notablement à la stabilité et à la sécurité internationales. La quatrième conférence d'examen du Traité, qui aura lieu en 1990, revêt une importance capitale aux yeux de la Norvège.

Avant de conclure, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer par votre entremise, Monsieur le Président, mon appréciation à la délégation de l'Union soviétique qui a invité un représentant de la Norvège à la démonstration de l'élimination de trois missiles SS-20 au polygone d'essais de Kapoustine Yar, le 28 août. Cette démonstration a montré l'importance du Traité FNI et mon gouvernement est extrêmement reconnaissant aux deux puissances de l'avoir élaboré.

Je me suis limitée à deux des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. La Norvège, qui est le candidat approuvé par le Groupe occidental pour devenir membre de la Conférence, prend part aux travaux de tous les organes subsidiaires de cette instance. Je puis vous assurer que nous poursuivrons notre participation active aux efforts importants que déploie la Conférence pour promouvoir le processus multilatéral du désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la distinguée représentante de la Norvège pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil, S. E. le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques multilatérales et spéciales, M. Bernardo Pericás.

M. PERICAS (Brésil) (traduit de l'anglais) : La délégation brésilienne vous prie, Monsieur le Président, d'agréer ses meilleurs vœux de succès dans vos travaux, et elle tient aussi à vous assurer de sa collaboration sans réserve. Nous avons écouté avec grand intérêt l'allocution du Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran. Au nom de la délégation brésilienne, je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Loeis de l'Indonésie pour l'excellent travail qu'il a accompli en tant que Président de la Conférence pour le mois d'août.

Le Gouvernement brésilien attache une très grande importance aux travaux de la Conférence du désarmement et est fermement convaincu qu'il faudrait examiner sous tous ses aspects le mandat de négociation que lui a confié l'Organisation des Nations Unies. La préservation et le renforcement de cette instance sont d'une importance capitale pour la communauté internationale, et en particulier pour l'immense majorité des Etats souverains qui, quelle que soit leur puissance militaire, ne peuvent renoncer au droit de se faire entendre sur une base équitable et démocratique à propos de questions relatives à leur propre survie.

Le Brésil est parfaitement conscient et fier de la contribution qu'il a apportée, en paroles et en actes, à la cause de la paix et du désarmement. Les annales de la Conférence du désarmement et des organes qui l'ont précédée montrent qu'avec les autres membres du groupe des pays neutres et non alignés, nous avons toujours été aux avant-postes dans la lutte pour réduire les menaces de guerre et les tensions internationales, en présentant des propositions créatives et réalistes dont un certain nombre se sont par la suite concrétisées dans d'importants traités internationaux tels que le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et le Traité sur l'interdiction partielle des essais.

Nous en sommes au dernier mois des séances plénières officielles de la Conférence du désarmement pour la session de 1988, et le Brésil pense que le moment est venu de faire le bilan de la situation dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale.

L'année 1988 a été très importante dans les relations internationales. Ce qui semble l'avoir caractérisée jusqu'à présent, ce sont les initiatives positives qui ont été prises pour régler certaines des crises régionales les plus graves.

Les progrès réalisés en ce qui concerne la question de l'Afghanistan, les négociations entre l'Iran et l'Iraq - qui se déroulent dans ce bâtiment même - et les pourparlers quadripartites qui sont en cours sur la situation en Afrique australe et qui portent notamment sur l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, tout cela montre clairement qu'il est possible d'apporter des solutions pacifiques aux conflits et prouve que rien ne saurait vraiment se substituer à la paix et à la justice.

(M. Pericás, Brésil)

Bien que les succès obtenus dans le domaine des conflits régionaux aient ravivé la foi dans les vertus du multilatéralisme, et bien que la communauté internationale ait été priée sans tarder d'approuver et d'appuyer les accords conclus jusque-là, le regain de confiance dans les Nations Unies ne s'est pas étendu à d'autres domaines d'activités fondamentaux de l'Organisation.

En juin dernier a eu lieu la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Précédée par un accord important entre les deux grandes puissances sur les forces nucléaires intermédiaires, elle aurait pu tirer parti de l'amélioration du climat pour faire réellement progresser le désarmement.

La communauté internationale a certes de nombreuses raisons de déplorer que la troisième session extraordinaire n'ait pas débouché sur un consensus, mais elle ne saurait succomber au découragement, et encore moins s'estimer vaincue. La résistance et l'obstruction qui ont empêché jusque-là d'appliquer le Programme d'action adopté en 1978 ne se seraient pas évanouies même si l'on avait adopté par consensus un nouveau document final pour le compléter. L'importante mutation à laquelle nous assistons actuellement sur la scène internationale nous a peut-être amenés à concevoir des espoirs exagérés, et certains d'entre nous ont cru que si le multilatéralisme ne pouvait fonctionner quand les grandes puissances étaient en désaccord, l'inverse était automatiquement vrai. Malheureusement, la logique de la pensée politique nous a une fois de plus surpris par sa spécificité. Partant des mêmes faits - les progrès du dialogue et des négociations bilatérales entre les deux grandes puissances - d'autres ont tiré des conclusions différentes, à savoir que le bilatéralisme représentait la bonne voie pour résoudre la plupart des questions du désarmement et que le multilatéralisme ne valait - à condition encore qu'il soit soumis à un contrôle strict - que dans des domaines très précis, comme les armes chimiques, ou dans la mesure où il portait sur ce que l'on appelle des "thèmes horizontaux" comme les mesures de renforcement de la confiance ou la vérification.

Plutôt que de croire que nous entrons maintenant dans l'ère d'un bilatéralisme nouveau ou d'un multilatéralisme sélectif, nous préférons penser que cette évolution, si elle dure et suit sa logique, finira par porter de nouveaux fruits et par renforcer le multilatéralisme véritable, notamment dans le domaine des négociations sur le désarmement. Force nous est de reconnaître, en tout cas, que la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale a été organisée à un moment où l'évolution des choses n'apparaissait pas encore très clairement, où les signes encourageants étaient encore mêlés aux vieilles craintes, où les vues nouvelles interagissaient avec les réactions bien arrêtées - tant au niveau bilatéral qu'aux niveaux régional ou mondial - et que ces mélanges et relations complexes et ambigus ne nous facilitaient pas la tâche. Le "quasi-consensus" de New York a été en quelque sorte un sous-produit de la période incertaine que le monde est en train de traverser.

Le Brésil estime avoir rempli sa tâche. Pour montrer l'attachement profond et sérieux de mon pays à la cause du désarmement, le Président Sarney a décidé d'apporter en personne le message du Brésil à l'Assemblée générale. Il a présenté certains principes que nous estimons fondamentaux pour

(M. Pericás, Brésil)

les pourparlers multilatéraux en matière de désarmement. Comme l'a déclaré le Président Sarney, aucun Etat ne devrait exiger d'un autre Etat des mesures de désarmement qu'il n'est pas prêt à adopter lui-même, les préoccupations d'un Etat en matière de sécurité sont tout aussi justifiées, importantes et pertinentes que celles d'un autre Etat, le progrès industriel et technique ne libère aucun Etat de l'obligation d'appliquer et de respecter les mesures de désarmement qui ont fait l'objet d'un accord international, la non-militarisation de l'espace constitue un préalable essentiel à l'adoption de mesures substantielles de désarmement régional, la prolifération géographique des armes nucléaires compromet la politique des nombreux Etats qui ont choisi de renoncer à l'arme nucléaire.

Pour une bonne part, ce qui s'est passé au cours de la troisième session extraordinaire n'acquerra sa forme historique définitive que dans les mois et les années à venir, même s'il est vrai qu'avec le temps les événements perdent de leurs couleurs. Nombre d'idées ont été présentées à la troisième session extraordinaire pour la première fois, il faut qu'elles mûrissent et qu'elles soient bien comprises par tous les participants. Nous espérons aussi, puisqu'elles ont été une fois de plus rejetées quasi unanimement, que certaines vieilles idées y auront été présentées pour la dernière fois. Dans un proche avenir, ces deux tendances se dessineront plus clairement.

Pour réaffirmer son attachement permanent à la paix et à la justice dans les relations internationales et pour montrer qu'il était toujours disposé à oeuvrer sans cesse à l'édification d'un monde meilleur et plus sûr pour tous, le Brésil a organisé à Rio de Janeiro, du 25 au 29 juillet, la première réunion des Etats de la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, à laquelle ont participé des représentants de haut niveau de 21 Etats de cette région.

De l'avis de tous les participants, cette réunion a atteint son objectif principal, qui était de permettre entre les Etats de l'Atlantique Sud un échange de vues fécond et constructif sur les moyens de renforcer leur coopération au service de la paix et du développement.

Approuvé par consensus et d'ores et déjà distribué en tant que document officiel de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Document final publié à l'issue de la réunion prie les Etats des autres régions, en particulier les Etats importants sur le plan militaire, de respecter scrupuleusement la région de l'Atlantique Sud comme zone de paix et de coopération et de se montrer prêts à adopter des mesures pratiques visant à réduire leur présence militaire dans la région et ultérieurement, à y mettre fin, à ne pas y introduire d'armes nucléaires ni d'armes de destruction massive et à ne pas étendre à la région des rivalités et des conflits qui lui sont étrangers.

Les participants à cette réunion ont également estimé que l'adoption de mesures de désarmement nucléaire et de limitation des armements ne devrait pas entraîner par la suite un redéploiement d'armes nucléaires dans d'autres zones géographiques.

(M. Pericás, Brésil)

Comme l'a déclaré notre Ministre, M. Abreu Sodré : "Cette initiative marque une étape dans l'histoire des relations internationales. Elle symbolise la détermination de nos pays à assumer de façon adulte le rôle toujours plus important qui leur revient sur la scène internationale. En même temps que les autres initiatives importantes qui ont été prises dans diverses zones de l'hémisphère sud, elle montre clairement que les pays en développement sont résolus à s'acquitter leur part de responsabilité en s'efforçant de préserver la paix et de réduire les tensions dans leur région et en stimulant une coopération mutuellement avantageuse".

Nous sommes fermement convaincus que le succès de la réunion de Rio donnera un nouvel élan aux efforts déployés par les pays de l'Atlantique Sud pour améliorer leurs relations dans une atmosphère de paix et de liberté au service de leur intérêt mutuel et de l'intérêt de l'ensemble de la communauté internationale.

Avant de conclure, je tiens à annoncer officiellement à la Conférence du désarmement que, le 18 août 1988, l'Assemblée constitutionnelle nationale brésilienne a adopté et inscrit dans la version définitive de la nouvelle Constitution brésilienne le principe selon lequel "sur le territoire national, toutes les activités nucléaires ne seront autorisées qu'à des fins pacifiques et avec l'approbation du Parlement".

Cette décision souveraine des représentants que le peuple brésilien a élus pour rédiger la nouvelle Constitution du pays sanctionne dans son expression juridique la plus élevée la politique que le Brésil n'a cessé de suivre pour lutter contre toutes les formes de prolifération des armes nucléaires. Je suis convaincu que tous les pays représentés dans cette enceinte comprendront pleinement l'importance de cette décision.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Brésil pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la Présidente du Comité spécial des armes radiologiques, S. E. L'Ambassadrice Solesby du Royaume-Uni, qui va présenter le rapport du Comité spécial publié sous la cote CD/864.

Mlle SOLESBY (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord dire que je suis heureuse d'être parmi les premiers à vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence. Parlant pour le moment en ma qualité de représentante du Royaume-Uni, je tiens à vous souhaiter la bienvenue à votre poste élevé et à vous assurer de la pleine coopération de ma délégation au cours des semaines à venir. Je voudrais aussi remercier l'Ambassadeur Loeis de l'Indonésie qui a dirigé nos travaux durant le mois d'août. Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter le rapport annuel du Comité spécial des armes radiologiques que j'ai eu l'honneur de présider cette année. Le Comité spécial a été en mesure d'adopter son rapport (CD/864) à la fin de la semaine dernière. Je remercie les délégations qui ont participé aux travaux du Comité et dont l'attitude coopérative m'a permis de présenter ce rapport aujourd'hui.

(Mlle Solesby, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

J'espère que les distingués délégués conviendront que le rapport du Comité spécial fournit un compte rendu clair, quoique succinct, de nos travaux. Tel a été, en tout cas, notre but. Ce rapport inclut, bien sûr, les rapports du groupe de contact sur l'interdiction des armes radiologiques au sens traditionnel et du groupe sur l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires. A ces rapports sont joints les documents des coordonnateurs qui rendent compte de l'examen des questions traitées. Pour ma part, je crois que ces documents donnent une bonne image de l'état de nos travaux, sans chercher à dissimuler les divergences de vues au sein de la Conférence. Le Comité spécial nous recommande de prendre les rapports des groupes de contact comme base de nos travaux ultérieurs. Ces rapports ne lient en rien les délégations, qui pourront ajuster leurs activités futures comme elles l'entendent. Je suis certaine que le rapport fournir une aide très utile au Comité spécial pour s'acquitter de la tâche qu'il a entreprise afin de parvenir à un accord sur le fond de ses travaux.

Ainsi qu'il ressort des rapports des groupes de contact, les travaux du Comité spécial ont progressé cette année. Lors de la session de printemps, les groupes de contact ont concentré leur attention sur la vérification, le respect et les autres éléments principaux et sont parvenus à combler des lacunes qui existaient dans les rapports précédents. Lors de la session d'été, ils ont examiné les textes et de nouvelles propositions ont été faites, les délégations ont ainsi eu la possibilité d'éclaircir davantage et de préciser leurs positions. Toutefois, je dois dire qu'il subsiste des différences de fond considérables et que rien n'indique qu'on soit sur le point de les résoudre.

Comme il apparaît dans le rapport, le Comité spécial a, cette année encore, examiné les deux questions dans des groupes de contact séparés. Il n'a pas abordé la question de savoir si cette méthode pouvait être retenue l'an prochain, et il est vrai que dans le passé sa valeur n'a pas fait l'unanimité. Cependant, l'expérience que j'ai acquise cette année m'amène à approuver sans réserve l'Ambassadeur Meizster de la Hongrie qui a dit, en présentant le rapport de l'an dernier, que l'adoption de la méthode des groupes de contact séparés était une initiative qui allait dans le bon sens.

Il est évident pour tous ceux qui ont participé aux travaux du Comité spécial que ce sont les groupes de contact qui ont assuré l'essentiel de la tâche. Selon le rapport, les deux coordonnateurs, MM. Wayarabi de l'Indonésie et Györffy de la Hongrie ont aidé la présidente. C'est présenter les choses en termes très mesurés comme il sied dans un rapport imprimé. En fait, ils ont l'un et l'autre consacré un temps, une énergie et une ingéniosité considérables à une tâche qui n'était pas toujours simple. Ce fut pour moi un grand plaisir de travailler avec eux et c'est avec joie que je leur exprime mes sincères remerciements pour leur excellent travail. Je remercie également les coordonnateurs de groupes et, bien sûr, le secrétariat, pour leur coopération et leur aide. J'ai le plaisir de vous présenter ce rapport à vous-même, Monsieur le Président, ainsi qu'à la Conférence.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la Présidente du Comité spécial des armes radiologiques pour avoir présenté le rapport du Comité. Je tiens à féliciter l'Ambassadrice Solesby d'avoir mené à bien les travaux de

(Le Président)

l'organe subsidiaire qu'elle présidait. Je voudrais noter à cet égard que c'est le premier Comité spécial qui a adopté son rapport alors que le temps nous presse pour conclure la session annuelle à la date prévue. J'ai l'intention de saisir la Conférence du rapport du Comité spécial pour adoption à notre prochaine séance plénière. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, l'Ambassadeur Cámpora.

M. CAMFORA (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Au début de votre présidence en cette dernière étape de la session de la Conférence du désarmement, je voudrais tout d'abord vous présenter, Ambassadeur Ardakani, qui représentez la République islamique d'Iran, mes vœux de succès dans vos délicates fonctions et vous assurer, au nom de la délégation argentine, que nous sommes tout à fait prêts à collaborer avec vous. Nous avons écouté avec le plus grand intérêt l'allocution du Ministre iranien des affaires étrangères, S. E. M. Ali Akbar Velayati, ainsi que celle de S. E. le Secrétaire d'Etat de la Norvège, l'Ambassadrice Helga Hernes, qui fera l'objet de notre meilleure attention.

Alors que la session de 1988 de la Conférence du désarmement touche à sa fin, nous avons l'impression que les conditions favorables qui règnent sur la scène internationale ne sont pas reflétées comme il se doit dans les travaux de cet organe de négociation.

En effet, nous ne pouvons nier l'apparition de signes précurseurs d'une période de détente internationale, pendant laquelle le rythme de la course aux armements, qui avec des hauts et des bas a été la sombre caractéristique des années postérieures à la deuxième guerre mondiale, devrait diminuer sensiblement.

Les nouveaux rapports qui se sont établis entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, de même que la solution des conflits régionaux vers laquelle on s'achemine peu à peu - solution politique qui exclut le recours aux moyens militaires - constituent des faits saillants de la vie internationale qui devraient stimuler les négociations sur le désarmement au niveau multilatéral.

Or, ce n'est pas le cas. Nos délibérations semblent retomber dans un système qui ignore ce nouveau climat international positif. Nous ne parvenons toujours pas à surmonter nos inhibitions politiques ni à régler les problèmes de procédure qui entravent les travaux de la Conférence.

Nous sommes tout particulièrement convaincus qu'un sentiment profond et injustifié de méfiance subsiste quant à la fonction constructive de négociation que peut remplir notre instance multilatérale en ce qui concerne certains des points de son ordre du jour. Nous pensons aussi que d'autres questions pourraient être inscrites qui, à notre avis, sont mûres pour une négociation multilatérale à la Conférence du désarmement.

La délégation argentine espère que la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies sera l'occasion favorable pour exploiter comme il se doit les possibilités qu'offre la nouvelle conjoncture internationale dans le domaine du désarmement.

(M. Cámpora, Argentine)

Tout d'abord, nous tenons à dire que nous partageons l'avis de ceux qui estiment que la négociation entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en matière de vérification des essais nucléaires aura franchi une étape importante lorsque l'expérience de vérification conjointe aura été réalisée.

Nous devons dire que nous aspirons, de même que toute la communauté internationale, à ce qu'aboutisse cette négociation qui progresse pas à pas.

A cet égard, il convient de rappeler que les chefs d'Etat ou de gouvernement auteurs de l'Initiative des six nations pour la paix et le désarmement se sont prononcés en faveur d'un accord international qui mette fin à tout jamais aux essais nucléaires, en indiquant dans leur déclaration de Stockholm du 21 janvier 1988 qu'"un accord quel qu'il soit qui n'exclut pas la possibilité de poursuivre les essais ne serait pas acceptable".

Nous espérons donc que l'expérience conjointe permettra aux deux parties de ratifier sans délai le Traité de 1974 sur l'interdiction partielle des essais et le Traité de 1976 sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques, afin que nous puissions aller sérieusement de l'avant sur la voie de la cessation définitive et vérifiable des essais d'armes nucléaires.

Si c'était le cas, nous pensons que l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa prochaine session, pourrait être en mesure d'adopter par consensus une seule et même résolution sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires, qui servirait de base à l'élaboration d'un mandat de négociation pour un comité spécial qui relèverait de la Conférence.

Dans ce contexte, il faut que les relations multilatérales bénéficient des progrès réalisés à l'échelon bilatéral. Ainsi, les organes des Nations Unies pourront eux aussi aller de l'avant dans la négociation d'une interdiction universelle des essais d'armes nucléaires, en créant, pour commencer, un système de vérification approprié à l'échelon international, qui garantirait ultérieurement le respect effectif des obligations découlant du traité.

A cet égard, nous pensons que tout progrès réalisé bilatéralement dans l'harmonisation des moyens de vérification à adopter sera précieux pour les travaux importants en la matière que poursuit depuis plusieurs années le Groupe d'experts scientifiques de la Conférence du désarmement présidé par M. Dalhman de la Suède.

Nous constatons avec satisfaction que les activités de démarrage dans le cadre de l'essai technique à grande échelle concernant l'échange de données sismologiques sont sur le point d'être lancées, sous la direction du coordonnateur, M. Basham, du Canada.

En ce qui concerne l'exploitation du futur réseau sismologique, nous partageons l'avis exprimé par quelques délégations, avis réitéré par la délégation de la République fédérale d'Allemagne à la séance plénière du 18 août, qui a préconisé l'adoption du concept de "station ouverte" par les Etats faisant partie du réseau, afin de garantir l'accès libre et dynamique à l'information disponible.

(M. Cámpora, Argentine)

L'Argentine, dans le cadre de l'échange de données sismiques à l'échelon régional, applique ce concept dans les faits avec des institutions analogues en Amérique du Sud.

L'adoption du concept de station ouverte nous paraît par ailleurs la solution la plus logique, puisque l'objectif de cet effort multilatéral est la coopération.

Nous voudrions, en outre, exprimer notre reconnaissance aux Gouvernements japonais et canadien, qui ont annoncé qu'ils allaient organiser des séminaires et des ateliers, respectivement, au printemps et en automne 1989, afin de favoriser l'échange de données d'expérience dans le domaine de la collecte et de l'analyse de données sismiques.

Ce type de rencontres à caractère technique, analogues à celles que la Suède a organisées en mai dernier, à Linköping, au nom des participants à l'Initiative des six nations pour la paix et le désarmement, prouvent à l'évidence que nous disposons de l'appui scientifique indispensable pour parvenir à la cessation des essais d'armes nucléaires.

Encore faut-il qu'il y ait la volonté politique nécessaire.

Nous comprenons ce qui a motivé les pays qui ont proposé l'amendement du Traité de 1963 sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, par réaction devant l'incapacité de la Conférence du désarmement à mettre en route un processus de négociation devant conduire à la cessation des essais d'armes nucléaires.

Si la Conférence du désarmement n'est pas en mesure de négocier un traité à cette fin, il est compréhensible que quelques pays proposent d'amender le Traité de 1963.

Toutefois, si des pays estiment que l'amendement n'est pas le meilleur moyen d'aborder la question, ils ne doivent pas pour autant entraver les travaux importants menés par l'organe multilatéral de négociation qu'est la Conférence du désarmement.

Nous pensons aussi que la prévention d'une course aux amendements dans l'espace pourrait bien faire l'objet d'une résolution adoptée par consensus. On peut espérer que l'Assemblée générale élaborera une résolution qui obtiendra l'appui unanime des délégations, ce qui donnerait un élan vigoureux aux travaux de la Conférence l'année prochaine.

A cet égard, nous nous sentons le droit de réclamer que soit facilité au moins l'examen multilatéral des propositions qui ont été présentées au Comité spécial. Ces propositions sont en harmonie avec le régime juridique multilatéral applicable à l'espace et conformes aux dispositions du Traité ABM de 1972 sur le contenu duquel les négociations bilatérales progressent sensiblement, d'après ce que l'on sait.

(M. Cámpora, Argentine)

Nous pensons aussi que l'Assemblée générale sera en mesure d'adopter une résolution par consensus concernant le désarmement classique, qui pourrait peut-être servir de base solide à l'examen de ce point par la Conférence du désarmement en vue de négocier des accords spécifiques.

Si les points susmentionnés, en particulier la cessation des essais d'armes nucléaires et la prévention d'une course aux armements dans l'espace, pouvaient bénéficier d'une convergence de volontés politiques, la Conférence du désarmement, qui travaille aujourd'hui efficacement à l'élaboration d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques, serait alors engagée dans une série de négociations de fond sur des points importants de l'ordre du jour. Cela lui permettrait de mettre ses travaux en accord avec la situation internationale qui s'améliore, comme chacun le sait.

Par ailleurs, je crains fort que nous n'ayons du mal, en tant que représentants responsables, à échapper à la critique de ceux qui nous accusent de ne pas savoir comment parvenir à des solutions concrètes devant déboucher sur des accords de désarmement, qui reflètent ce climat international favorable créé tant par les grandes puissances que par un grand nombre de pays ayant décidé de résoudre leurs conflits régionaux par des voies politiques.

Le désarmement devrait donc être une conséquence inéluctable de ce climat international, pour autant que nous décidions d'en tirer pleinement parti.

En ce qui concerne la cessation de la course aux armements nucléaires, nous pensons que l'application des dispositions du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire, de même que les propositions encourageantes qui ont été avancées dans le contexte des pourparlers sur les armes nucléaires et spatiales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique concernant une réduction de 50 % de leurs armes stratégiques, permettront aussi à l'Assemblée générale d'envisager ce point sous un angle nouveau. Tout cela devrait faciliter les progrès sur la voie de l'élaboration de textes qui concilient les différentes positions relatives aux résolutions controversées sur la cessation de la course aux armements nucléaires et la prévention de la guerre nucléaire.

D'une manière générale, nous supposons donc que la prochaine session de l'Assemblée générale reflétera, à travers les délibérations de la Première Commission, l'existence d'un climat international caractérisé par la détente, ce qui devrait donner lieu à des déclarations traduisant une plus grande convergence de vues en ce qui concerne les différentes questions relatives au désarmement.

L'esprit qui prévaut dans la déclaration que je viens de faire est celui qui animera la délégation argentine lors de la réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés, laquelle doit se tenir à Chypre la semaine prochaine. Nous nous rendons là-bas avec la ferme intention de réaliser des progrès dans le domaine du désarmement multilatéral en réaffirmant le rôle fondamental qui incombe dans ce domaine à l'Organisation des Nations Unies.

(M. Cámpora, Argentine)

Avant de terminer, je voudrais exprimer la satisfaction de ma délégation à l'égard de la présentation qu'a faite le Sous-Secrétaire général du Ministère brésilien des affaires étrangères, l'Ambassadeur Bernardo Pericás, du document final de la première réunion des pays parties à l'Initiative visant à transformer l'Atlantique Sud en zone de paix et de coopération. Nous nous permettons de recommander aux délégations participant à la Conférence du désarmement d'examiner attentivement ce document étant donné qu'il a une haute signification pour la paix et la coopération internationales dans l'Atlantique Sud.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Argentine pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. La liste des orateurs est maintenant épuisée et je ne vois pas d'autres membres qui souhaiteraient prendre la parole.

Le secrétariat a distribué à ma demande le calendrier des réunions que doivent tenir la semaine prochaine la Conférence et ses organes subsidiaires. Comme à l'accoutumée, ce calendrier est donné à titre purement indicatif et pourra être modifié selon les besoins.

Vous noterez que des consultations officieuses à participation non restreinte sur les points 1, 2 et 7 sont prévues pour le lundi 5 septembre à 10 heures afin de commencer à examiner les projets de paragraphes de fond concernant ces points. Une réunion officieuse est également prévue pour le mardi 6 septembre immédiatement après la plénière afin de commencer l'examen en première lecture des parties techniques du rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies comme l'a annoncé mon prédécesseur à la dernière séance plénière, les documents de travail pertinents - CD/WP.348 pour les parties techniques du rapport et CD/WP.349, 350 et 451 pour les projets de paragraphes de fond - ont déjà été distribués en anglais et dans certaines langues. Les textes traduits dans toutes les langues devraient être prêts aujourd'hui. Suivant la pratique adoptée par la Conférence, seule est indiquée la réunion d'ouverture pour les consultations officieuses à participation non restreinte sur les projets de paragraphes de fond. Des réunions supplémentaires seront au besoin décidées au fur et à mesure qu'avanceront les travaux. Le secrétariat m'a également informé qu'il fera distribuer au début de la semaine prochaine les projets de paragraphes de fond sur le point 3 de l'ordre du jour ainsi que sur la question concernant l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Je voudrais aussi rappeler que le jeudi 8 et le vendredi 9 septembre sont des jours de congé officiels de l'Office des Nations Unies à Genève et qu'aucune réunion n'aura donc lieu durant cette période.

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le calendrier.

Il en est ainsi décidé.

On m'a prié de vous annoncer que des consultations officieuses du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace auront lieu le vendredi 2 septembre à 10 heures dans la salle A.206 afin d'examiner le projet de rapport de cet organe.

(Le Président)

Le Président du Comité spécial sur les garanties négatives de sécurité m'a demandé de vous informer qu'une réunion de cet organe se tiendra ici immédiatement après la séance plénière.

Comme il n'y a plus de questions à examiner aujourd'hui, je vais lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 6 septembre, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 45.